Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-217300946-20250715-2025-07D03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/07/2025
Publication : 24/07/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 15 juillet 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 06
Absents : 05
Votants : 06

Date de la convocation :
08/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, AINOZ Jean-Louis.

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Secrétaire : SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Délibération 2025-07D03 - Exploitation des bois de l'emprise du télécabine de la Logère – attribution du marché.

Monsieur le maire rappelle l'arrêté préfectoral n°2020-0868 du 31 juillet 2020 autorisant le défrichement pour l'emprise du futur appareil en remplacement du TSD de la Logère.

Dans le cadre de la mission d'assistance technique à donneur d'ordre confiée à ONF par le Sivu Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz, une consultation a été lancée auprès des entreprises d'exploitation forestière pour la réalisation de l'exploitation de la végétation (arbres, semis, perches et arbustes) au sein de l'emprise du projet. Cette opération représente 128 m3 de bois sur écorce (dont 78 m3 en forêt communale).

Il en ressort que deux offres ont été reçues, et après analyse de ces dernières, Monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise NICO GRIMP de Rumilly qui s'élève à 13 384.00 € H.T.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- *Décide de retenir l'offre de l'entreprise NICO GRIMP pour l'exploitation des bois concernant l'emprise du télécabine de la Logère, pour un montant de 13 384.00 € H.T.*

- *Autorise le maire ou son représentant pour signer le marché et toute pièce s'y rapportant.*

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le maire
Christophe RAMBAUD

MAIRIE de CREST-VOLAND SAVOIE